

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-22 du 11 février 2010 portant nomination d'experts auprès du groupe de travail sur les recherches biomédicales portant sur les produits cosmétiques et de tatouage et sur l'évaluation de la sécurité des produits solaires

NOR : SASM1030106S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article R. 5131-3 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu la décision DG n° 2004-159 du 9 juillet 2004 modifiée portant création d'un groupe de travail sur les recherches biomédicales portant sur les produits cosmétiques et sur l'évaluation de la sécurité des produits solaires à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés experts auprès du groupe de travail sur les recherches biomédicales portant sur les produits cosmétiques et de tatouage et sur l'évaluation de la sécurité des produits solaires, au titre de l'année 2010 :

M. BEANI (Jean-Claude).
M. DESCROIX (Vianney).
Mme DRENO (Brigitte).
Mme FALSON (Françoise).
Mme FOREST (Nadine).
M. JEANMOUGIN (Michel).
M. LEPOITTEVIN (Jean-Pierre).
M. MANEL (Jacques).
M. MEUNIER (Laurent).
Mme MIELCAREK (Christine).
Mme PECQUET (Catherine).
M. REVUZ (Jean).

Article 2

La directrice de l'évaluation de la publicité et des produits cosmétiques et biocides est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 11 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT